



**Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable**

Neuvième session

Niamey (hybride), 28 février - 2 mars 2023

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Réunions parallèles pour un examen approfondi
des progrès réalisés et l'apprentissage par les pairs sur les
sous-thèmes du Forum régional : eau propre et assainissement**

**Progrès réalisés, difficultés rencontrées, possibilités
offertes et actions prioritaires pour accélérer la
réalisation de l'objectif de développement durable 6**

I. Introduction

1. Le présent document a été établi en vue de la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, dont le thème est « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrée et complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ». Il contient des informations sur les tendances observées et les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 6, « Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous », du Programme 2030, qui est aligné sur l'objectif 7 de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, à savoir « Des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes face aux changements climatiques ».

2. L'objectif 6 comporte les huit cibles énumérées ci-dessous, à atteindre d'ici 2030 :

a) 6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;

b) 6.2 Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;

c) 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;

d) 6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements

* ECA/RFSD/2022/1.



et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau ;

e) 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient ;

f) 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;

g) 6.a Développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ;

h) 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

3. La neuvième session du Forum régional coïncide avec la fin du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la Décennie internationale d'action, « L'eau pour le développement durable », 2018-2028. Le présent rapport fait donc le point sur les progrès accomplis, les bonnes pratiques et les enseignements tirés au cours des dix premières années de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.

4. Il passe en revue les programmes et actions réalisables qui peuvent faciliter et faire progresser l'exécution du deuxième plan décennal de mise en œuvre afin de garantir la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063. Il se termine par des messages clés à prendre en considération lors de la neuvième session du Forum régional, en s'appuyant sur les évaluations et la documentation existantes sur les deux objectifs connexes (l'objectif de développement durable 6 et l'objectif 7 de l'Agenda 2063).

5. L'Afrique a une population totale d'environ 1,2 milliard d'habitants, ce qui représentait en 2019 environ 17,1 % de la population mondiale. Le volume des ressources en eau renouvelables pour l'ensemble de l'Afrique s'élève à environ 3 930 km³, soit moins de 9 % du total mondial¹. La majorité des pays d'Afrique subsaharienne souffrent d'une pénurie d'eau économique, car leurs populations ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour accéder à des sources d'eau adéquates². Il existe deux formes de pénurie d'eau : physique et économique. La pénurie physique peut être traitée rapidement et efficacement grâce à des infrastructures simples, telles que la collecte de l'eau de pluie et les barrages, mais surmonter la pénurie d'eau économique nécessite des ressources économiques dont beaucoup des zones touchées sont dépourvues.

6. Pour l'Afrique, l'adaptation est primordiale et l'eau (ou le manque d'eau) est au cœur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. À sa vingt-septième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a souligné, dans le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, « l'importance de la protection, de la conservation et de la restauration de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau, y compris les bassins fluviaux, les aquifères et les lacs », et a exhorté « les Parties à intégrer davantage l'eau dans les efforts d'adaptation »,

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, L'irrigation en Afrique en chiffres : Enquête AQUASTAT - 2005 (Rome, 2005).

² *Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture, Water for Food, Water for Life: A Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture* (Londres, Earthscan ; Colombo, Institut international de gestion des ressources en eau, 2007).

imprimant ainsi un grand élan aux efforts visant à combler le fossé existant entre les communautés axées sur l'eau et celles axées sur le climat en Afrique.

7. Dans le plan de mise en œuvre, les Parties se sont également félicitées de « l'examen, pour la première fois, des questions relatives aux modalités de financement en réponse aux pertes et dommages associés aux effets néfastes des changements climatiques ». En outre, les participants à la vingt-septième session ont adopté des décisions sur des questions relatives aux modalités de financement qui répondent aux pertes et dommages associés aux effets néfastes des changements climatiques.

8. L'un des facteurs déterminants de la paix et de la sécurité en Afrique est la qualité de la prestation de services publics, c'est-à-dire sa capacité à favoriser l'inclusion et la résilience et à réduire la probabilité d'un conflit potentiel. En 2021, dans son rapport intitulé « Promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/75/917-S/2021/562), le Secrétaire général a montré comment l'instabilité et les conflits sur le continent pouvaient conduire à un cercle vicieux qui exacerbe la pauvreté et affaiblit les infrastructures institutionnelles, ce qui, à son tour, diminue la résilience et amoindrit les chances de parvenir à une paix durable.

9. Dans le même rapport, le Secrétaire général a noté qu'en 2020 environ 500 manifestations liées à l'eau et à l'assainissement avaient eu lieu dans 28 pays africains, notamment des protestations contre le manque, l'interruption, la fourniture inadéquate ou le renchérissement de l'eau potable, souvent parallèlement au manque d'accès à l'électricité. Le fait qu'il y a eu plus de 320 protestations liées à l'eau et à l'assainissement en 2021³ est une nouvelle confirmation de ce que le manque de services adéquats est source de tension sociale et de conflit.

II. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif

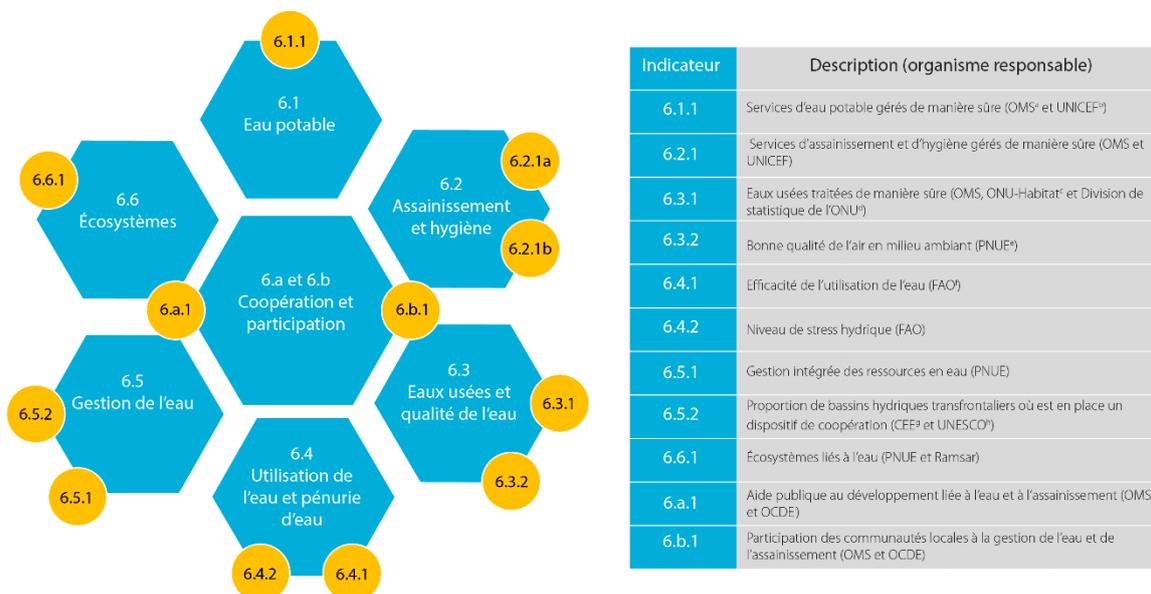
10. Les paragraphes suivants résument les progrès accomplis dans la réalisation des cibles de l'objectif 6, tels qu'ils ont été communiqués par les organismes responsables et le Conseil des ministres africains chargés de l'eau. Ils comprennent également un examen, lorsque cela est possible, des liens avec les cadres directifs connexes sur le climat (l'Accord de Paris), la réduction des risques de catastrophe (le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030) et le commerce (l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine), ainsi que des implications de ces cadres.

11. Les cibles et les indicateurs de l'objectif 6 sont illustrés sous forme résumée dans la figure I, qui montre également les organismes responsables pour chaque indicateur.

³ Base de données de l'*Armed Conflict Location and Event Data Project*. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/> (consulté en novembre 2022).

Figure I

Cibles, indicateurs et organismes responsables pour l'objectif 6



Abréviations : OMS = Organisation mondiale de la Santé ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; CEE = Commission économique pour l'Europe ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

A. Eau, assainissement et hygiène pour tous

12. Les deux cibles de l'objectif 6 qui concernent l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous sont 6.1⁴ et 6.2.⁵ Les engagements relatifs à ces cibles que les pays africains ont pris depuis l'adoption de la Vision africaine de l'eau 2025⁶ par l'Union africaine sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Engagements africains en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous et indicateur correspondant de l'objectif de développement durable

<i>Engagements continentaux en matière d'eau et d'assainissement dans le cadre du système de suivi et d'établissement de rapports concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement</i>	
Référence dans les engagements politiques africains	Indicateur correspondant de l'objectif de développement durable
AWV 2025, PANAFCON 2003	6.1.1. Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés de manière sûre
AWV 2025, PANAFCON 2003, N'gor 2015	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
AWV 2025, PANAFCON 2003, N'gor	4.a.1. Proportion d'établissements scolaires

⁴ Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
⁵ Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
⁶ [Vision africaine de l'eau 2025 : utilisation équitable et durable de l'eau pour le développement socio-économique \(uneca.org\)](http://uneca.org).

2015	ayant accès à : e) l'eau potable ; f) des installations sanitaires de base non mixtes ; et g) des installations de base pour le lavage des mains (conformément aux définitions de l'indicateur « Eau, assainissement et hygiène pour tous »).
------	---

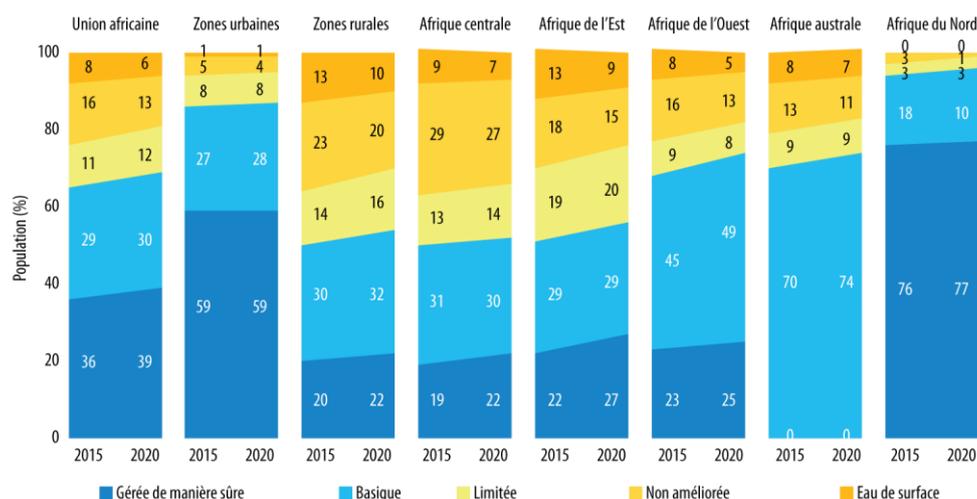
Abréviations : AWV 2025, Vision africaine de l'eau 2025 ; PANAFCON 2003, Résultats de la Conférence panafricaine de mise en œuvre et de partenariat sur l'eau ; N'gor 2015, Déclaration de N'gor sur l'assainissement et l'hygiène.

1. Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

13. Les progrès réalisés par les pays africains au cours de la période 2015-2020, sur la base des données du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, sont illustrés dans la figure II, qui montre les tendances des pourcentages des populations utilisant des sources d'eau gérées de manière sûre, basiques, limitées, non améliorées et de surface pour chaque sous-région et pour les zones urbaines et rurales. Bien que des progrès constants aient été réalisés à tous les niveaux et dans toutes les sous-régions avant la pandémie de COVID-19, le taux d'amélioration doit être considérablement augmenté pour atteindre l'objectif de couverture universelle d'ici 2030.

Figure II

Tendances de l'accès à l'eau potable, par type de source d'eau et pourcentage de la population, 2015-2020



Source : Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

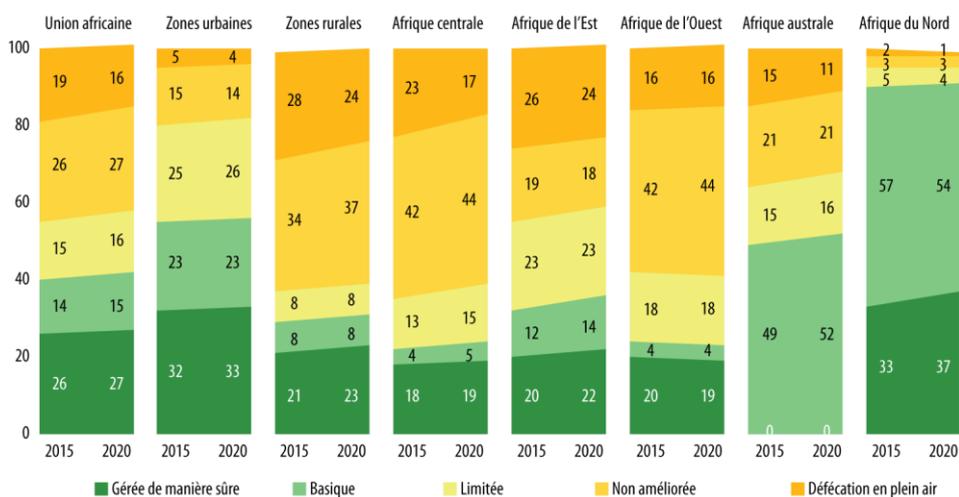
2. Accès à un assainissement adéquat et équitable

14. La figure III montre l'évolution au cours de la période 2015-2020 du pourcentage de la population africaine utilisant des installations sanitaires gérées de manière sûre, basiques, limitées et non améliorées, ainsi que celle pratiquant la défécation en plein air, par sous-région et pour les zones urbaines et rurales. Quelque 208 millions de personnes dans les pays africains pratiquaient la défécation à l'air libre en 2020, dont le plus grand nombre au Nigéria (38 millions), en Éthiopie (20 millions), au Niger (16 millions), à Madagascar (12 millions) et en République démocratique du Congo (11 millions)⁷.

⁷ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Figure III

Tendances de l'accès à l'eau potable, par type de source d'eau et pourcentage de la population, 2015-2020



Source : Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène.

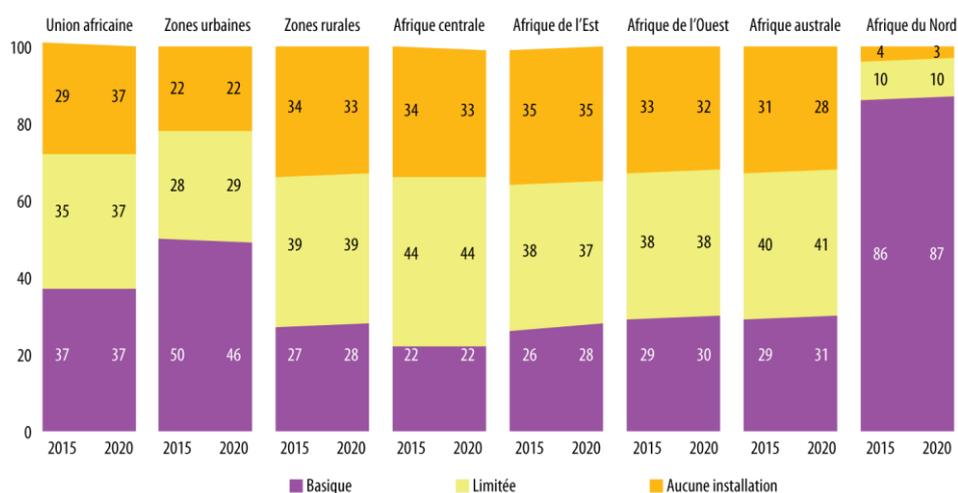
3. Accès à une hygiène adéquate et équitable, avec une attention particulière aux besoins des filles, des femmes et des personnes handicapées

15. La figure IV illustre les tendances de l'accès aux installations d'hygiène dans les pays africains au cours de la période 2015-2020. En 2020, environ 839 millions de personnes sur le continent n'avaient pas accès aux services d'hygiène de base, dont le plus grand nombre se trouvait au Nigéria (138 millions), suivi de l'Éthiopie (100 millions), de la République démocratique du Congo (72 millions), du Kenya (39 millions) et du Soudan (38 millions). Or, l'hygiène est essentielle pour réduire la charge de morbidité en Afrique et, dans l'idéal, toutes les installations sanitaires devraient être dotées d'équipements d'hygiène performants afin de briser le cycle des maladies courantes, telles que le choléra, la diarrhée et la dysenterie⁸.

⁸ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l’approvisionnement en eau, de l’assainissement et de l’hygiène.

Figure IV

Tendances de l'accès à l'eau potable, par type de source d'eau et pourcentage de la population, 2015-2020



Source : Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

16. L'apparition du coronavirus 2019 a mis en évidence la nécessité absolue de se laver régulièrement les mains avec du savon pour limiter la propagation de la maladie. Une nouvelle question connexe a trait au besoin d'installations d'hygiène pour la santé menstruelle des filles et des femmes, en particulier dans les zones rurales d'Afrique. Une bonne gestion de la santé menstruelle est un antidote aux inégalités entre les sexes, en général, et aux mauvais résultats scolaires des adolescentes, en particulier.

B. Eaux usées et qualité de l'eau

17. Les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 6.3⁹ sont suivis à travers deux indicateurs, comme décrit dans les paragraphes suivants.

1. Eaux usées traitées en toute sécurité

18. Les données recueillies en 2015 ont montré qu'à l'échelle mondiale, moins de 50 % des eaux usées domestiques étaient traitées en toute sécurité dans 24 des 75 pays déclarants (la plupart de ceux-ci étant des pays à revenu élevé). Les seuls pays africains à avoir communiqué des informations sont le Niger, la Somalie et l'Ouganda (où pas plus de 10 % des eaux usées domestiques ont été traitées de manière sûre), le Sénégal (entre 11 % et 25 %), l'Algérie, la Libye et le Maroc (entre 26 % et 50 %), enfin l'Égypte et la Tunisie (entre 51 % et 75 %).

19. Une mise à jour urgente des données spécifiques à l'Afrique est nécessaire pour pouvoir évaluer les progrès accomplis et les efforts requis pour atteindre l'objectif 2030.

⁹ D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

2. Bonne qualité de l'eau en milieu ambiant

20. Les données recueillies entre 2017 et 2020 montrent que, à l'échelle mondiale, plus de 3 milliards de personnes étaient en danger parce que la santé de leurs rivières, lacs et eaux souterraines était inconnue. Seule la moitié environ des pays africains ont indiqué la proportion de leurs masses d'eau dont la qualité en milieu ambiant était bonne. Parmi les pays qui ont fait rapport, le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Gabon, le Kenya, Madagascar, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tunisie et le Zimbabwe ont indiqué qu'entre 90 et 100 % de leurs masses d'eau avaient une bonne qualité d'eau en milieu ambiant¹⁰. Les États qui n'ont pas fait de rapport doivent être encouragés à mesurer et à communiquer la qualité de leur eau et doivent bénéficier d'une assistance technique à cet effet.

21. Il est nécessaire de disposer de données centrées sur l'Afrique, car des données empiriques dans des pays comme le Ghana indiquent que la situation s'aggrave en raison d'activités telles que l'extraction illégale d'or et de diamants et l'utilisation de produits chimiques, dont le mercure, dans ce processus.

C. Amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et pénurie d'eau

22. Les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 6.4¹¹ sont suivis à travers deux indicateurs, comme décrit dans les paragraphes qui suivent.

1. Augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau

23. Le secteur agricole est le plus gros consommateur d'eau (environ 70 % de l'utilisation totale de l'eau) et fait généralement preuve de beaucoup moins d'efficacité dans l'utilisation de l'eau que les autres secteurs productifs. L'augmentation de la productivité de l'eau agricole est donc une intervention clé pour améliorer l'efficacité globale de l'utilisation de l'eau. Entre 2015 et 2018, le secteur agricole a connu une augmentation de 8 % de l'efficacité de son utilisation de l'eau¹². D'autres mesures importantes consistent à réduire les pertes d'eau en s'attaquant aux fuites dans les réseaux de distribution municipaux et à optimiser les processus de refroidissement industriels et énergétiques. Les données de la FAO sur l'évolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau entre 2015 et 2018 indiquent qu'il y a eu une amélioration dans tous les pays africains, à quelques exceptions près, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Congo, le Kenya et la Namibie.

2. Niveau de stress hydrique et de pénurie d'eau

24. Le niveau de stress hydrique est étroitement lié à l'évolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Étant donné que les économies africaines sont principalement agricoles et que l'agriculture est le secteur qui utilise le plus d'eau, le niveau de stress hydrique dans le secteur agricole est un bon indicateur du niveau global de stress hydrique ou de pénurie d'eau. Il ressort des données de la FAO sur la cible 6.4.2 relative au stress hydrique que l'Afrique du Nord, le Sahel, la Corne de l'Afrique et le sud-est de l'Afrique présentent des niveaux de stress hydrique supérieurs à 75 %. Les niveaux de

¹⁰ Nations Unies, portail de données sur l'objectif de développement durable 6. Disponible à l'adresse : <https://uncitral.un.org/en/texts>.

¹¹ D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

¹² FAO et ONU-Eau, *Progress on change in water-use efficiency. Global status and acceleration needs for SDG indicator 6.4.1, 2021* (Rome, 2021).

stress hydrique pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest sont inférieurs à 50 %.

D. Gestion intégrée des ressources en eau et coopération transfrontalière

25. Les indicateurs 6.5.1 et 6.5.2 concernent le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (sur une échelle de 0 à 100) et la proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel.

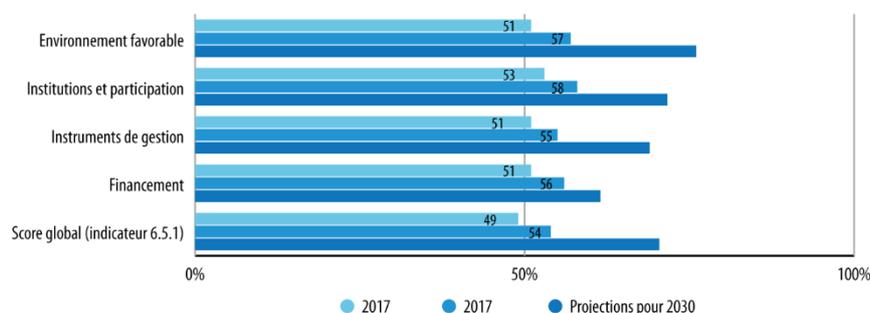
1. Gestion intégrée des ressources en eau

26. L'Afrique est à la traîne quant à la réalisation de la cible 6.5¹³ et il existe des disparités entre les sous-régions en ce qui concerne l'environnement favorable, les institutions et la participation, les instruments de gestion et le financement.

27. La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique se heurte à une contrainte particulière, qui a trait à la disponibilité du financement à tous les niveaux. À cet égard, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont fait mieux que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. La figure V illustre le fait qu'au niveau mondial le financement a pris du retard par rapport à toutes les autres dimensions de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau en 2017 et 2020, situation qui devrait perdurer en 2030.

Figure V

Degré de mise en œuvre (0-100) des quatre dimensions de la gestion intégrée des ressources en eau en 2017 et 2020, et projections pour 2030 sur la base du rythme actuel des progrès



Source : PNUE, Progress on Integrated Water Resources Management: Global Indicator 6.5.1 Updates and Acceleration Needs (2021).

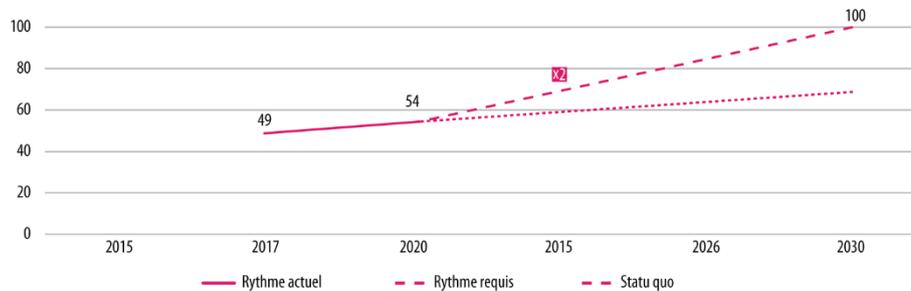
28. La figure VI illustre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle mondiale en 2017 et 2020 et montre les projections pour la période 2020-2030 à un rythme « normal » et au rythme accéléré qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de 2030.

¹³ D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

Figure VI

Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau dans le monde en 2017 et 2020, et progression prévue de 2020 à 2030

(échelle : 1-100)



Source : PNUE, *Progress on Integrated Water Resources Management: Global Indicator 6.5.1 Updates and Acceleration Needs* (2021).

2. Coopération transfrontalière

29. La plupart des pays d'Afrique sont situés sur un ou plusieurs bassins fluviaux, lacustres ou aquifères. Sur les 63 bassins fluviaux ou lacustres transfrontières de la région, seuls les 14 principaux sont couverts par un dispositif juridique et institutionnel de coopération assorti d'un certain degré de responsabilité pour la mise en valeur des ressources communes. De même, sur les 106 aquifères transfrontaliers, seuls trois sont couverts par des dispositifs opérationnels. Le problème fondamental des 49 autres bassins fluviaux ou lacustres transfrontaliers est l'absence de mécanismes de coopération communs et formels qui traitent de l'utilisation des ressources en eau transfrontalières pour le développement socio-économique intégré et équitable des pays riverains associés. Même lorsque de tels mécanismes existent, ils ne traitent presque jamais des eaux souterraines.

30. L'indicateur 6.5.2, qui mesure la proportion de la superficie des bassins transfrontières de lacs, de rivières et d'aquifères couverte par un dispositif opérationnel de coopération dans les pays riverains, comprend quatre critères qui tous doivent être remplis pour que ledit dispositif soit considéré comme opérationnel. En 2020, le deuxième cycle de rapports sur l'indicateur a été réalisé par les organismes coresponsables, la Commission économique pour l'Europe et l'UNESCO. En Afrique, 43 des 48 pays qui partagent des ressources en eau ont répondu, ce qui représente une augmentation par rapport aux 37 réponses reçues lors du premier cycle en 2017. Une valeur globale pour l'indicateur 6.5.2 était disponible pour 31 pays à la suite du cycle de 2020, contre 23 pays à la suite de celui de 2017.

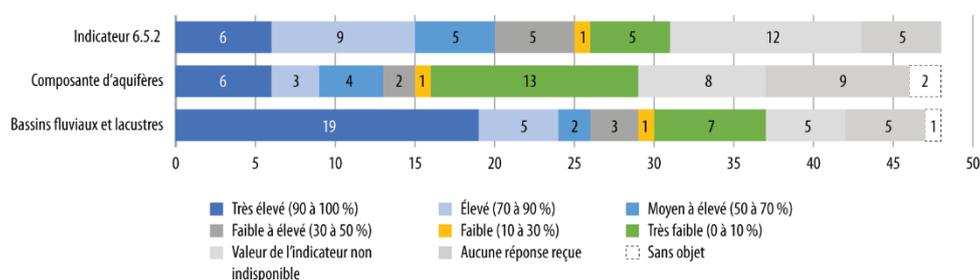
31. La proportion de bassins fluviaux, lacustres et aquifères transfrontaliers pour lesquels des dispositifs opérationnels de coopération sont en place est élevée en Afrique australe, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest (entre 90 et 100 % de couverture). Le niveau élevé de couverture en Afrique australe peut être le résultat des efforts déployés pour promouvoir la coopération transfrontalière, qui ont commencé avec le Protocole révisé sur les cours d'eau partagés dans la Communauté de développement de l'Afrique australe et ont évolué vers une planification et une exécution substantielles de projets communs. Le bassin du Congo, qui est le bassin dominant en Afrique centrale, est administré au niveau de la communauté économique régionale par la Commission internationale du bassin Congo-Ubangi-Sangha, relevant de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale, qui est

chargée de la planification à l'échelle du bassin. De même, pour les bassins du Niger, du Sénégal, de la Volta et du lac Tchad, qui sont les principaux bassins d'Afrique de l'Ouest, des dispositifs institutionnels de longue date sont en place, mais avec des degrés variables d'efficacité dans l'exécution de leurs mandats. En Afrique de l'Est, le principal bassin est celui du Nil, qui, à des fins de planification, compte 11 pays riverains et 2 affluents majeurs, le Nil blanc et le Nil bleu. Ces dernières années, le bassin du Nil a fait l'objet de désaccords majeurs entre les pays riverains en aval et en amont, en raison de la construction du barrage de la Grande Renaissance éthiopienne sur le Nil Bleu.

Figure VII

Degré de coopération transfrontalière en matière d'aquifères et de bassins fluviaux et lacustres entre les pays d'Afrique subsaharienne

Nombre de pays



Source : Nations Unies et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Progress on Transboundary Water Cooperation: Global Status of SDG Indicator 6.5.2 and Acceleration Needs* (Paris, 2021).

32. Bien que l'amélioration des données concernant les 106 aquifères transfrontaliers partagés en Afrique soit une nécessité partout sur le continent, le niveau d'information est plus élevé pour l'Afrique du Nord et l'Afrique australe, qui sont des régions plus arides et où les ressources en eaux souterraines transfrontalières revêtent une importance cruciale. En revanche, les niveaux de notification pour les aquifères de la partie centrale du continent sont beaucoup plus bas.

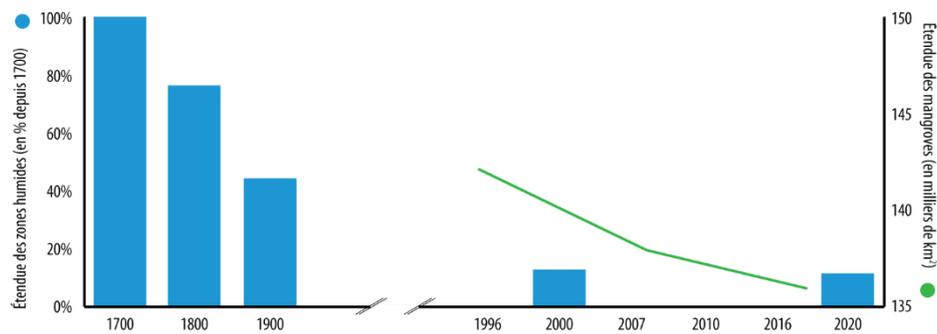
E. Écosystèmes liés à l'eau

33. La cible 6.6 concerne la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs, et est mesurée par l'augmentation ou la diminution de l'étendue de ces écosystèmes. Dans certains cas, il y a eu des augmentations suivies de diminutions de l'étendue des écosystèmes.

34. En Afrique, les zones humides et les mangroves font partie des écosystèmes les plus importants. La figure VIII illustre les changements à long terme (depuis 1700) de l'étendue mondiale de ces deux types d'écosystèmes, tels qu'ils ont été présentés par le PNUE lors des consultations régionales africaines préparatoires à l'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la décennie internationale d'action, « L'eau pour le développement durable », 2018-2028, qui se sont tenues en juin 2022.

Figure VIII

Évolution de l'étendue mondiale des écosystèmes de zones humides et de mangroves



Source : PNUE, juin 2022.

III. Difficultés, contraintes et problèmes émergents

35. Les facteurs déterminants des risques liés à l'eau sont de plusieurs ordres. Il y a, premièrement, la croissance démographique et l'urbanisation. D'ici 2050, la population des zones urbaines d'Afrique devrait plus que doubler, passant de 599 millions à 1,49 milliard d'habitants, ce qui entraînera une augmentation du nombre de bidonvilles équipés d'infrastructures d'eau et d'assainissement de mauvaise qualité. Deuxièmement, la lenteur de la croissance économique, en particulier dans les pays en transition, qui a été exacerbée par les pertes économiques causées par la pandémie de COVID-19 et le surendettement dans lequel se trouvent de nombreux pays, entraînera le sous-financement des infrastructures nécessaires dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Troisièmement, la variabilité et les changements climatiques ne détruisent pas seulement le peu d'infrastructures d'eau et d'assainissement disponibles, mais ils ont également augmenté le risque de sécheresse récurrente, ce qui empêchera un nombre croissant de personnes d'avoir accès à l'eau potable et à des services d'assainissement améliorés.

36. Les principaux défis et contraintes sur la voie de la réalisation des cibles de l'objectif 6 d'ici 2030 ont trait aux points suivants : un financement adéquat et durable ; des données et des informations fiables et précises pour une prise de décision efficace à tous les niveaux ; l'équité et l'inclusion sociale ; et le recours à la science, à la technologie et à l'innovation pour une utilisation efficace des ressources en eau.

37. Les principaux défis concernant la mobilisation de fonds et l'accès aux financements pour réaliser la Vision africaine de l'eau 2025, l'objectif 6 et d'autres objectifs liés à l'eau sont les suivants :

a) Accès limité au financement. Si 13,3 milliards de dollars ont été engagés dans les infrastructures d'eau en 2018, l'Afrique n'en présentait pas moins un déficit de financement annuel à cet égard compris entre 43 et 53 milliards de dollars¹⁴. La pandémie de COVID-19 a modifié le paysage financier, imposé un changement de priorités et détourné des financements de domaines dans lesquels des engagements avaient été pris précédemment. La situation a été exacerbée par le cycle inflationniste mondial résultant de la guerre en Ukraine, qui a poussé de nombreux pays africains au surendettement ;

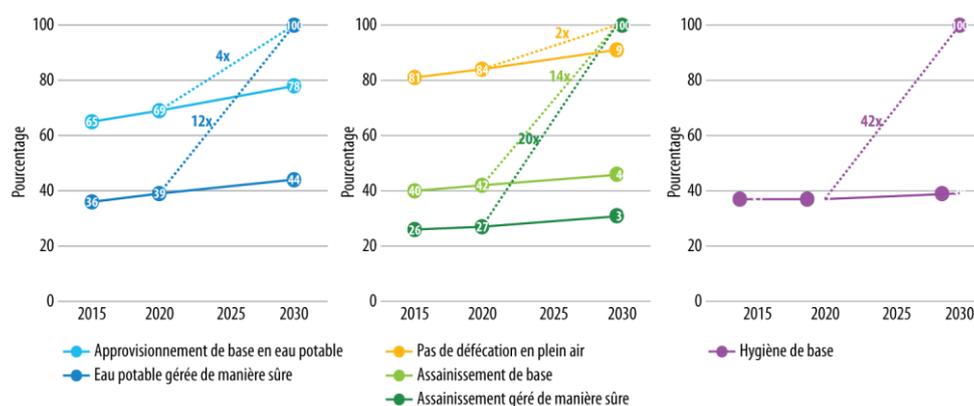
¹⁴ Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2017* (Abidjan, 2018).

- b) Renforcement de la réserve de projets bancables ;
- c) Financement limité de l'action climatique ;
- d) Connaissance limitée des tendances financières du secteur.

38. La figure IX montre le niveau d'effort requis pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement pour tous d'ici 2030. Les allocations financières en Afrique devront être multipliées par quatre pour atteindre la couverture universelle de l'approvisionnement en eau de base et par 12 pour l'approvisionnement en eau potable. De même, pour mettre fin à la défécation en plein air, les allocations doivent doubler, tandis que pour parvenir à un assainissement de base universel et à un assainissement géré en toute sécurité, les allocations doivent être multipliées par 14 et 20, respectivement, d'ici 2030. En ce qui concerne l'accès universel aux installations d'hygiène, le niveau de financement devra être 42 fois supérieur à ce qu'il est actuellement.

Figure IX

Étendue des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène en Afrique, projections basées sur les taux de progrès actuels, et niveaux d'accélération requis pour atteindre les cibles d'ici 2030



Source : Présentation en juin 2022 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance lors des premières consultations régionales africaines en vue de la préparation de l'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la décennie internationale d'action, « L'eau pour le développement durable », 2018-2028.

39. Les défis non financiers concernant la réalisation des cibles de l'objectif 6 peuvent être résumés comme suit :

- a) Les niveaux variables de la capacité des sous-régions africaines à mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau ;
- b) L'absence d'accords de coopération formels basés sur les conventions des Nations Unies relatives aux ressources en eau transfrontalières partagées ;
- c) Le manque de coordination, de communication et de sensibilisation ;
- d) Une approche fragmentée et cloisonnée de la gouvernance et des opérations de gestion intégrée des ressources en eau ;
- e) Insuffisance des efforts en matière de transparence, de lutte contre la corruption et d'application du principe de responsabilité ;
- f) Participation limitée du secteur privé ;
- g) Insuffisance des actions menées dans les domaines de la recherche, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités ;

h) Peu d'efforts ont été faits pour traduire les connaissances scientifiques en politiques qui soient au profit de la société ;

i) Manque de données et d'outils d'aide à la décision pour la gestion intégrée des ressources en eau ;

j) Participation limitée des jeunes et inégalité des sexes dans l'éducation, la gestion des connaissances et la prise de décision en matière de gestion intégrée des ressources en eau.

40. Les principaux problèmes émergents en Afrique qui doivent être pris en compte à l'horizon 2030 sont les suivants :

a) Il convient d'adapter les systèmes et services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène afin de les rendre résilients face aux changements climatiques, en particulier dans les zones rurales et périurbaines ;

b) L'approche réduction-réutilisation-recyclage de la gestion de l'eau et des eaux usées devrait être envisagée dans les régions d'Afrique où l'eau est rare ;

c) Il faut changer d'orientation et mettre l'accent sur la mobilisation de ressources nationales et durables en faveur de la mise en valeur des ressources en eau afin d'obtenir l'accélération requise pour atteindre les cibles de l'objectif 6 pour 2030;

d) Il faut mettre à nouveau l'accent sur l'exploration, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources en eaux souterraines ;

e) Il convient d'améliorer la capacité des États africains à préparer des propositions de projet bancables pour le financement de l'action climatique, d'autant que, lors de sa vingt-septième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a reconnu que l'eau était un secteur important pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

IV. Possibilités offertes, actions porteuses de transformation, partenariats et ambition nécessaire

41. Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable 6, lancé par ONU-Eau, vise à obtenir rapidement des résultats à une plus large échelle dans les pays, compte tenu de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable. Ce Cadre aidera les pays à rehausser leur ambition pour accélérer rapidement les progrès vers la réalisation des cibles nationales de l'objectif 6.

42. Le système multilatéral et ses partenaires amélioreront considérablement le soutien qu'ils apportent aux pays au titre du Cadre grâce à une action rapide et coordonnée autour de cinq thèmes d'accélération visant à supprimer les goulets d'étranglement et à renforcer la responsabilité :

a) Financement (optimisation de son rôle dans le secteur) ;

b) Données et informations (instaurer la confiance par la production et l'échange de données pour la prise de décision et la responsabilisation) ;

c) Renforcement des capacités (axé sur la prestation durable de services) ;

d) Innovation (en l'utilisant comme un outil pour accélérer la réalisation de l'objectif 6) ;

e) Gouvernance (promouvoir des structures et des processus institutionnels efficaces et bien coordonnés qui permettent une prise de décision

fondée sur des données probantes à tous les niveaux et faire de l'accès à l'eau un droit humain).

43. La Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et la Banque africaine de développement, en tant qu'organismes majeurs soutenant traditionnellement les efforts nationaux dans le secteur de l'eau en Afrique, en étroite collaboration avec d'autres grandes entités des Nations Unies, auront un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Cadre.

44. La redynamisation d'ONU-Eau/Afrique contribuera à répondre efficacement et utilement aux demandes des pays et des régions en facilitant l'accès à l'expertise, à l'assistance technique et au soutien.

45. Les partenariats devraient également être renforcés au niveau sous-régional et au niveau des bassins fluviaux, lacustres et aquifères, notamment par une meilleure coordination entre les communautés économiques régionales, les organisations des bassins fluviaux, lacustres et aquifères, les parties prenantes et les communautés locales.

46. Les initiatives en cours concernant la protection des écosystèmes liés à l'eau, la gestion de la qualité des sources d'eau et l'évaluation et la gestion des ressources en eaux souterraines africaines doivent être renforcées grâce à une mobilisation de ressources et de partenariats supplémentaires. Les eaux souterraines recèlent des possibilités de soutenir les efforts des pays africains en matière de protection contre les changements climatiques et peuvent fournir de l'eau pour le développement, si elles sont correctement évaluées, mises en valeur et surveillées.

47. Malgré la vulnérabilité persistante de l'Afrique aux catastrophes liées à l'eau, seuls 18 pays d'Afrique ont déclaré être couverts par des systèmes d'alerte précoce multirisques, selon un récent rapport sur le sujet lancé par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)¹⁵. Pour remédier à cette lacune, le Secrétaire général a demandé que chaque habitant de la planète soit couvert par des systèmes d'alerte précoce d'ici 2027. Le plan d'action visant à concrétiser cette initiative a été lancé lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Sharm el-Sheikh (Égypte).

V. Conclusions et messages clefs

48. Pendant la pandémie de COVID-19, l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont devenus des aspects essentiels de la santé mondiale. L'eau est également au cœur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et devrait faire l'objet d'efforts accélérés pour atteindre les objectifs de développement durable.

49. Suite à la conclusion des deux consultations régionales africaines qui se sont tenues en 2022 en préparation de l'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la décennie internationale d'action, « L'eau pour le développement durable », 2018-2028, le Comité exécutif du Conseil des ministres africains chargés de l'eau a adopté les messages clefs suivants :

a) **Déclaration de Dakar du neuvième Forum mondial de l'eau**

Approuver pour adoption la Déclaration de Dakar - Un « Blue Deal » pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement, et

¹⁵ UNDRR et OMM, *Global status of multi-hazard early warning systems: Target G*, (Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, 2022).

inviter la communauté internationale et toutes les parties prenantes à contribuer à la mise en œuvre effective des résultats du neuvième Forum mondial de l'eau.

b) Allocations et investissements nationaux dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique

Renforcer le statut et la valeur de l'eau et de l'assainissement dans les systèmes de planification économique nationaux. Un point d'entrée clé consiste à faire des principes de valorisation de l'eau l'épine dorsale du cadre d'action qui découle de la Vision africaine de l'eau 2025. Ce cadre devrait inclure un investissement accru dans les infrastructures de l'eau et un financement prioritaire pour le fonctionnement et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau et des infrastructures d'assainissement, ainsi que pour la recherche et le développement de technologies appropriées.

c) Le potentiel de l'économie de l'assainissement au profit des entreprises et de la société africaines

Réaliser le potentiel inexploité de la participation du secteur privé à la fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous. Il est particulièrement urgent de s'attaquer aux problèmes d'assainissement associés à la charge de morbidité qui limite la productivité de la main-d'œuvre et dégrade l'environnement. Les lignes directrices de la politique africaine d'assainissement¹⁶ constituent le cadre pour la promotion de l'économie de l'assainissement.

d) Réduction et gestion des risques de catastrophes liées à l'eau en Afrique

Promouvoir et soutenir l'intégration de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et les politiques de gestion des ressources en eau, en vue de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux catastrophes liées à l'eau, en particulier les inondations et la sécheresse.

e) Prise de décision rapide et fondée sur des données probantes

Donner la priorité aux investissements dans le suivi, l'évaluation, la gestion des connaissances et de l'information, et l'apprentissage. Les pays africains doivent encourager la recherche et l'application des connaissances et de l'innovation pour éclairer les interventions sectorielles.

f) ONU-Eau/Afrique

Redynamiser ONU-Eau/Afrique afin de répondre efficacement et utilement aux demandes des pays et des régions en facilitant l'accès à l'expertise, à l'assistance technique et au soutien.

¹⁶ Conseil des ministres africains chargés de l'eau, Lignes directrices de la politique africaine d'assainissement (Abuja, 2021).